



Centre des Finances Publiques Prado-Borde  
22 rue Borde 13008 Marseille  
Gestion Publique : Tél. 04 91 17 92 06 - Fax. 04 91 17 92 33  
Filière Fiscale : Tél. 04 91 17 97 67 - Fax 04 91 17 97 79

Adresse Aix-en-Provence  
Centre des Finances Publiques  
3 allée d'Estienne d'Orves 13087 Aix-en-Provence cedex 2  
[cgt.drrip13@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drrip13@dgfip.finances.gouv.fr)  
[www.financespubliques.cgt.fr/13/](http://www.financespubliques.cgt.fr/13/)

**CAPL de mutation du 23/02/2012**  
**Mouvement au 01/04/2012**  
**Catégorie C et B**

**Déclaration des élus CGT Finances publiques 13**

Le 2 février 2012, nous sommes près de 800 agents des finances publiques du département à avoir fait grève. Nous étions 130 à nous retrouver pour exposer au délégué du Directeur Général les revendications nationales et locales.

Autant le dire tel quel : l'indigence des réponses apportées nous questionne véritablement sur les règles du jeu de la « patate chaude » que chacun se renvoie, entre DRFIP 13, Délégué du Directeur, le DG et Bercy.

Evidemment, personne n'est compétent sur les suppressions d'emplois.  
Evidemment, tout le monde est d'accord pour dire que les conditions de vie au travail, c'est important.

**Mais alors, à quoi servent tous ces indicateurs, tous ces tableaux de bord, toutes ces statistiques ?**

A quoi servent les heures de travail qui y sont employées ? Pour quelles finalités ?

A quoi servent ces savants calculs sinon à justifier et anticiper les suppressions d'emplois, elles même complètement déconnectées des charges de travail et de la réalité que connaissent les agents, les services, les usagers ?

D'ailleurs, qu'en pensez-vous ? Où sont les soit-disant gains de productivité ?  
Convendez-vous que les suppressions d'emplois frappent nos services indépendamment de la charge de travail réelle des agents.

In fine, l'arrêté des comptes, les bilans et les résultats, c'est aux agents que vous allez les demander, en faisant fi des conditions dans lesquelles ils sont contraints de faire toujours plus avec toujours moins. Qui a dit conditions de vie au travail ?

Allez-vous instaurer un Contrôle Hiérarchisé de la Dépression ? (bien sûr a posteriori !)

Vous savez -vous avez été alertés depuis plusieurs mois- que la situation dans

certaines SIP est devenue anxiogène : c'est le cas à **Istres** concernant le dimensionnement de l'équipe d'accueil généraliste et spécialisée.

Les agents d'accueil implorent sous la charge de travail.

Ne pensez-vous pas qu'il est temps de revoir votre grille d'analyse et d'assumer, clairement et officiellement, le renfort en emplois de l'équipe recouvrement qui est sous-dimensionnée ? Faites valoir, face aux statistiques, un principe fondateur: celui de la continuité du service public.

Alors même qu'un agent s'est porté volontaire pour la caisse SIP-SIE (chose très rare !), il est aujourd'hui contraint pour cause de manque d'effectif à l'accueil, de faire du guichet fiscal unifié ! Et de subir, au mépris de sa mission de caissier, les aléas des remplacements à l'accueil ou d'abandonner précipitamment ce dernier pour rejoindre son espace sécurisé... Parfois, de faire accueil et caisse en même temps.

Souhaitez-vous prévenir oui ou non les risques psycho-sociaux à l'accueil du SIP d'Istres ?

Oui ou non les conditions de vie au travail sont-elles une priorité ?

Que penser d'agents qui nous font part de troubles du sommeil, de perte d'appétit et de poids, de crises de larmes, qui nous expliquent qu'en 30 ans de carrière, ils n'ont jamais connu une telle situation ? Sont-ils des affabulateurs ?

Comment interprétez-vous le message que vous adressent les agents du SIP qui ont déposé une demande de mutation pour retourner à Istres SPL ?

Nous allons vous le dire : cela signifie *Regardez-nous ! Cela signifie on n'en peut plus ! Cela signifie il faut renforcer l'équipe !*

Aujourd'hui vous replâtrez avec les équipiers de renfort, ce n'est pas suffisant. D'ailleurs nos collègues de renfort sont purement et simplement considérés comme une variable d'ajustement des moyens aux missions; vous détournez leur fonction première et en faites, au jour le jour, des employés corvéables à merci.

**La CGT vous demande d'ouvrir un emploi de C et un emploi de B filière gestion publique pour le SIP d'Istres** pour, enfin !, permettre à l'équipe d'accueil de fonctionner, pour permettre aux agents de travailler normalement et au service de retrouver sa pleine autonomie.

Il en va de la santé des agents au travail : nous sommes persuadés que vous comprendrez que l'urgence doit primer sur les contingences techniques.

C'est un véritable inventaire à la Prévert des services en plein désarroi que nous pourrions dresser. Aix Municipale qui a vu diviser ses effectifs par deux en quelques années, Marseille Municipale qui s'enfonce et voit encore des emplois supprimés... Gains liés à la dématérialisation ? Ce que nous disent les agents, c'est qu'il y a de

plus en plus de commandants et de moins en moins de rameurs.

Mais tout comme nous avons abordé le SIP d'Istres parce que vous connaissez sa situation, nous souhaitons également aborder la question de l'emploi de la Trésorerie **d'Aix Ets Hospitaliers**.

Nous vous avons déjà relancé suite à la pétition des agents de ce service.

Qu'en est-il des 3 emplois censés compenser le transfert de charge lié à la gestion de l'hôpital de Pertuis ?

La aussi, est-ce la patate chaude ?

Qui du pôle transverse ou de la gestion publique a répondu aux agents ?

Ces derniers sont à nouveau obligés de faire une pétition pour rappeler les engagements de l'administration. Le dossier dort-il au bureau BP1B ? Deux mois après le transfert effectif de la mission, là aussi, vous replâtrez avec des équipiers de renfort et un chargé de mission. Jusqu'à quand ?

Nous le savons depuis longtemps, les suppressions d'emplois nourrissent les restructurations et les restructurations nourrissent les suppressions d'emplois.

Cela a évidemment des conséquences sur le droit à mobilité choisie, sur le droit à mutation des agents. **Combien de mutations sont désormais impossibles à cause des emplois supprimés ?**

Vous vous autorisez encore à considérer certains emplois vacants comme prioritaires, d'autres non.

Ce n'est pas nouveau, mais pensez vous pouvoir encore user longtemps de cet artifice ? Quels sont les critères de gestion de la pénurie ?

A l'évidence l'intensification du travail, la pression managériale, les choix d'organisation du travail – particulièrement en SIP- et les charges supplémentaires pèsent aujourd'hui sur la santé des agents et l'accomplissement des missions.

Comme si cela ne suffisait pas, de nouvelles difficultés viennent se rajouter à un existant déjà fragilisé : **la bascule comptable de Chorus** est peut-être le pompon.

Pourtant notre organisation avait alerté la direction générale sur les risques d'un passage en force.

En ce moment, l'enjeu des services comptables concernés n'est pas de naviguer à vue, c'est plutôt celui de ne pas couler. Et les collègues de la comptabilité de rappeler que certaines cellules de travail ont vu leur effectif également divisé par deux en quelques années.

Enfin, il est des choses qui peut-être ne vous appartiennent pas, mais il en est aussi d'autres qui sont de votre ressort.

Qu'ils soient agents de catégorie C, B ou A, vous excluez plusieurs centaines d'agents affectés en Direction du droit à la transparence et à voir leurs dossiers présentés en CAP locales.

Cette revendication de la CGT n'est pas nouvelle.

Mais comment justifier, au cas particulier des CAPL de C et de B d'aujourd'hui, que 320 agents ne puissent bénéficier des mêmes droits que leurs collègues du réseau ? Les agents en Direction remplissent une demande de mutation en tout point semblable à celle de nos collègues du réseau.

La diversité des missions et des métiers exercés dans les services de direction doit également permettre aux agents d'aller au bout de leur droit à mutation, qui leur permet aussi de se réorienter professionnellement, conformément aux statuts particuliers.

Quand un agent de la gestion publique demande un SIP, il sait qu'il demande une mission fiscalité des particuliers.

Quand un agent gestion publique demande demande un poste SPL, il sait qu'il sera affecté sur une mission collectivités locales.

En Trésorerie mixte, parfois les deux.

Mais en Service de Direction ?

Pourquoi dans certains départements, comme par exemple celui des Hauts-de-Seine, la CAPL est-elle compétente sur l'affectation intra-direction ?

L'agent n'est pas affecté uniquement en Direction, mais il est précisé aussi le service concerné.

Pourquoi ce qu'il serait possible dans ce département ne le serait pas chez nous ?

Pour les mouvements internes à la Direction, qu'est-ce qui empêche la réunion des CAP locales ?

Tout peut le justifier :

- D'abord le rôle et le champ de compétences de la CAP locale,
- Puis l'importance des effectifs concernés,
- Egalement la diversité des missions exercées en DRFIP,
- Les différentes implantations géographiques,
- Enfin, garantir la transparence aux agents et éviter les dérives inhérentes aux décisions discrétionnaires et aux petites négociations entre amis

Les élus CGT attendent vos réponses. Les agents aussi.